

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
CTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 2 mai 2011 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents (es) Mme Pascale Parent, Mme Gitane Michaud, M. Jérôme Bérubé, M. Louis Marie Paris tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Noël Lambert, Maire.

M. Robert Lebel, conseiller au siège no. 1 est absent.
Mme Denise Caron, conseillère au siège no. 3 est absente.

Employée présente : Mme Nathalie Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Diane Bernier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 11-05-02-114

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé en laissant le varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2011**

Résolution numéro 11-05-02-115

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que le procès verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit accepté tel que rédigé à cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCES

Résolution numéro 11-05-02-116

MAMROT : Accusé réception concernant le programme de soutien financier transitoire pour palier à la baisse d'évaluation financière.

MTQ : Confirmation d'aide financière «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)» 146 108.00\$.

Saint-Charles-Garnier : Atelier sur la taille des plants et échange de végétaux, le 28 mai 2011 à 13h00.

Association Forestière Bas-Laurentienne : Visite forestière le 27 mai 2011.

CPTAQ : Accusé réception de la demande de Barrett Xplore inc. /M. Cyrille Deschênes.

Municipalité St-Charles-Garnier : Copie du règlement #184, achat d'un camion citerne usagé avec équipements.

Municipalité St-Gabriel : Information sur quotes-parts suite au dépôt du Rapport Financier de Mallette.

Cours de conduite à St-Gabriel : Si formation d'un groupe de 10 personnes.

Maison des Jeunes Gaëlle Toanen : Suivi pour la sécurité des jeunes, soit qu'ils vont interdire les flâneries sur le terrain.

Écolo Vallée Mitis : Offre de 20 vermicomposteurs pour notre municipalité.

Prix du Bénévolat : Dossier remis à Mme Gitane Michaud.

Comité d'Action Bénévole : Document remis à Mme Pascale Parent pour consultation.

COMBEQ : Demande d'adhésion refusée, pas d'inspecteur municipal.

SADC/CLD/Emploi Québec/Carrefour Jeunesse : À la recherche de repreneur d'entreprise potentiel.

Aménagement Lamontagne : Offre pour balayage des rues.

CLAC : Demande d'adhésion refusée.

Rédemption : Invitation pour activités dans le cadre de leur 75^e anniversaire.

Rédemption : Copie de leur plan d'urbanisme pour consultation.

Golf de TVM : Demande de commandite refusée.

Pacte Rural : Dépôt du rapport d'activités pour consultation.

CAUREQ : Rappel des procédures lors de travaux sur le réseau routier à juridiction municipale.

Groupe Lechasseur : Information sur le recyclage d'asphalte.

MRC Mitis : Rencontre le 9 mai 2011 à 18h00 pour information sur le projet éolien communautaire.

Demande de salle – Mme Caroline Girouard

Résolution numéro 11-05-02-117

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que le Centre Paroissial de Les Hauteurs sera à la disposition de Mme Caroline Girouard et M. Jérôme Bérubé, dimanche le 22 mai 2011 pour une réception suite à un baptême. (Le 21 mai pour décoration.)

Location de salle : 30.00\$ payable à la municipalité.

Conciergerie : Prendre arrangement avec Mme Laurence Perreault, concierge (418-798-4726), qui a la responsabilité de fixer le tarif exigé selon un barème établi par le conseil municipal. (Conciergerie payable au concierge.)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de salle – Mme Noelline Garon

Résolution numéro 11-05-02-118

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que le Centre Paroissial de Les Hauteurs sera à la disposition de Mme Noelline Garon, samedi le 6 août 2011 pour célébrer l'anniversaire de mariage de ses parents.

Location de salle : 30.00\$ payable à la municipalité.

Conciergerie : Prendre arrangement avec Mme Laurence Perreault, concierge (418) 798-4726 qui a la responsabilité de fixer le tarif exigé selon un barème établi par le conseil municipal. (Conciergerie payable au concierge.)

P.S. S'il y a vente ou service de boissons alcoolisées, vous devez vous procurer un permis pour vendre ou servir selon le cas, auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux (no. 1-800-363-0320) ou sur le site internet (www.service.gouv.qc.ca), prévoir 4 semaines à l'avance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Commission scolaire des Phares École La Source Les Hauteurs

Résolution numéro 11-05-02-119

La municipalité de Les Hauteurs accuse réception de votre demande de signalisation en zone scolaire. Des mesures seront entreprises afin d'augmenter la sécurité des élèves dans cette zone.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

URLS

Résolution numéro 11-05-02-120

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs paiera l'adhésion à l'URLS au coût de 100.00\$ ce qui permettra aux organismes de bénéficier de différents programmes et services dont on peut trouver les détails sur le site internet www.urls.qc.ca.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de commandite

Résolution numéro 11-05-02-121

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que la municipalité des Hauteurs appuie les démarches de M. Stéphane Deschênes pour l'achat de matériel de jeux éducatifs et récréatifs pour les jeunes fréquentant les écoles des paroisses de St-Gabriel et Les Hauteurs.

La municipalité serait favorable à déboursier un montant de 150.00\$, sur confirmation de votre acquisition et à qui sera libellé le chèque. Nous vous ferons parvenir votre commandite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Entente intermunicipale – Coordonnateur en loisirs

Résolution numéro 11-05-02-122

Attendu que :

Le loisir soutient la mobilisation des acteurs et la mise en place de projets pour les communautés;

- ❖ Une ressource permanente en loisirs encourage la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire;
- ❖ L'intervention et l'animation en loisir dans les municipalités rurales favorisent le recrutement et la relève des bénévoles en loisir;
- ❖ L'organisation du loisir aide à revitaliser les municipalités et à favoriser le principe d'accès au loisir pour tous;
- ❖ Le Pacte rural de la MRC de La Mitis propose un programme de création d'emploi en loisir pour le milieu rural.
- ❖ Les municipalités de St-Gabriel, Les Hauteurs et St-Charles-Garnier envisagent de se doter conjointement d'une ressource en loisir pour une durée d'au moins trois ans, à raison de 40 heures par semaine, soit St-Gabriel, 20 heures, Les Hauteurs, 10 heures et St-Charles-Garnier, 10 heures, et de lui fournir un support logistique pendant toute la durée de l'embauche;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que advenant la réalisation de ce projet;

- ❖ La municipalité de Les Hauteurs mandate M. Noël Lambert, Maire et Mme Diane Bernier, directrice générale pour déposer le formulaire de demande pour postuler au Programme d'embauche de ressources en loisir intermunicipal, précédemment cité et pour signer le protocole d'entente entre les trois municipalités;
- ❖ La municipalité de Les Hauteurs mandate également Mme Gitane Michaud, représentante du conseil municipal, en loisirs, pour former, avec les représentants des municipalités partenaire, un comité de suivi qui verra à donner les grandes orientations de ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Décentralisation au Québec

Résolution numéro 11-05-02-123

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs appui la ville d'Amqui qui est appuyée par les divers organismes de développement économique, social et culturel de la communauté et qui demande

par la présente à son association municipale de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest de mettre sur pieds un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation des ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FMQ et CRÉs), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;

2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionales, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive «qui aura le pouvoir de faire quoi»;

3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.

4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉs fassent front commun tout au long de la démarche;

2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉs) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;

3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉs) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision,

objectifs, principes, partage des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et bloc de responsabilité facultatives, transfert des ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

*Le principe de subsidiarité est une règle politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à un palier inférieur, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique. Ainsi, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'État n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les collectivités territoriales.

11 mars 2011

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Don – École Le Mistral

Résolution numéro 11-05-02-124

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fera un don de 50.00\$ à la Fondation de l'École Le Mistral de Mont-Joli dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Assurance – Demande d'extension

Résolution numéro 11-05-02-125

Pour faire suite aux informations reçues de notre compagnie d'assurance Lemieux, Ryan et Associés que le renouvellement pour la prochaine année de nos primes automobiles et responsabilités civiles seront très élevées, ils nous suggèrent d'aller en appel d'offre.

Il est proposé par M. Jérôme Bérubé et résolu que nous demandions à nos assurances une extension d'un mois considérant les délais que les procédures d'appel d'offre exigent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fête Nationale du Québec

Résolution numéro 11-05-02-126

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que le centre paroissial de Les Hauteurs ainsi que les terrains avoisinants appartenant à la municipalité seront à la disposition de Mme Émilienne Boucher, responsable de la Fête Nationale du Québec, gratuitement, location et ménage.

De plus, la municipalité des Hauteurs accepte de défrayer un permis de boisson pour les activités du 23 et 24 juin 2011 qui sera demandé par le comité des Loisirs en collaboration avec les organisateurs de la Fête du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

M. Donald Caron

Résolution numéro 11-05-02-127

Il est proposé et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accuse réception de votre demande de clôture le long de la route 298 ainsi que le nettoyage et la pose de clôture sur le terrain situé à l'arrière du garage. Nous vous informons que certaines vérifications seront effectuées et nous vous feront part des démarches qui y seront prises.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Liste des comptes à payer/Liste des déboursés

Résolution numéro 11-05-02-128

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 45 873.03\$ et la liste des déboursés du mois d'avril 2011 au montant de 130 446.37\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Agence de la santé et des services sociaux	\$ 40.00
Fonds de l'information foncière	\$ 3.00
Centre de gestion d'équipements roulants	\$ 1 055.87
Les Constructions Jalbert et Pelletier	\$ 22 747.98
Dépanneur du Coin	\$ 3.68
D.F. Rouleau inc.	\$ 26.14
Dickner inc.	\$ 1 910.23
Dupont Joachim	\$ 61.60
Dupont Valmont	\$ 347.77
Les Éditions juridiques FD	\$ 162.75
Les Entreprises Donald Lavoie enr.	\$ 110.81
Équipements Sigma inc.	\$ 17.09
Publications L'Avantage	\$ 262.03
M.R.C. de la Mitis	\$ 277.62
Municipalité de St-Gabriel	\$ 10 428.00
Pièces d'Autos Rimouski	\$ 72.87
Plante Yvan	\$ 2 250.09
Puribec inc.	\$ 66.80
Richard Jacques	\$ 28.70
TOTAUX	\$ 45 873.03

Loisirs

Résolution numéro 11-05-02-129

Mme Nathalie Bélanger, trésorière pour les Loisirs a déposé l'état des revenus et dépenses du mois de mars 2011, d'avril 2011 et de l'activité de la Fête Festi Vent Léo.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Cessation d'emploi

Résolution numéro 11-05-02-130

Il est proposé par M. Jérôme Bérubé et résolu que les employés pour la voirie d'hiver ont terminés leurs fonctions en date du :

M. Steeve Michaud	21 avril 2011
M. Jacques Richard	27 avril 2011
M. André Bernier	27 avril 2011
M. Laurian Lechasseur	30 avril 2011 (entretien clsc/salle)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Emploi voirie – été

Résolution numéro 11-05-02-131

Il est proposé et résolu que la municipalité des Hauteurs demande des offres d'emploi pour un emploi d'été par l'intermédiaire du petit journal municipal. Date de clôture, le 13 mai 2011. Entrevue prévue le 16 ou 17 mai. Membres du comité de sélection : M. Noël Lambert, M. Louis Marie Paris et Mme Gitane Michaud.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Maire suppléant

Résolution numéro 11-05-02-132

Il est proposé et résolu que Mme Gitane Michaud, conseillère, soit nommée Maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Signification – Résultat des procédures d'enregistrement **Règlement no.203 – Achat de camions d'incendie**

Résolution numéro 11-05-02-133

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que pour faire suite à la journée d'enregistrement survenue le 26 avril 2011 concernant le Règlement no.203 – Achat de camions d'incendie – ce dit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter conformément aux procédures exigées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Appel d'offres – Camion Incendie

Résolution numéro 11-05-02-134

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que la municipalité des Hauteurs ira en appel d'offre publique pour l'achat de camions pour le service incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de compensation pour l'entretien de chemins à double vocation **RENOUVELLEMENT DE DEMANDE**

Résolution numéro 11-05-02-135

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Les Hauteurs, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
ROUTE DU PORTAGE	1.95		
5 ^E RANG OUEST	1.29		
Référence lettre du	MNR & résolution		

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Gitane Michaud, il est résolu que la municipalité de Les Hauteurs demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 3.24 km.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Chemin double vocation

Résolution numéro 11-05-02-136

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que la municipalité des Hauteurs demande au Ministère des Transports de prendre en considération que les transporteurs de bois ne circulant pas par la côte de Saint-Charles-Garnier sur la 298, la pente étant trop abrupte, ils empruntent la route du Portage du 7^e Rang, Saint-Charles-Garnier au 5^e Rang Ouest, Les Hauteurs. De ce fait, nous demandons au Ministère de nous accorder une compensation pour l'entretien de ces chemins à double vocation sur une longueur de 3.24 km.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Annulation

Résolution numéro 11-05-02-137

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu d'annuler la résolution no. 10-02-01-63 « Politique Familiale »

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de subvention au MFA, dans le cadre du «Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés»

Résolution numéro 11-05-02-138

CONSIDÉRANT que la municipalité Des Hauteurs veut se doter d'une politique familiale et de la démarche municipalité amie des aînés, (PFM-MADA);

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une PFM-MADA, des plans d'action en faveur des familles et des aînés, la municipalité Des Hauteurs veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité Des Hauteurs attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu;

QUE le conseil municipal Des Hauteurs autorise M. Noël Lambert, Maire, à présenter une demande de subvention au montant de 24 000,00\$ pour et au nom de la municipalité Des Hauteurs auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration d'une PFM-MADA;

QUE le conseil municipal Des Hauteurs autorise M. Noël Lambert, Maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

Que le conseil municipal crée un poste de responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

Que le conseil municipal désigne Mme Pascale Parent comme conseillère au poste de responsable des questions familiales et du dossier aîné.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aqueduc et Égout

Résolution numéro 11-05-02-139

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que M. Noël Lambert, Maire, fera appel à M. Steeve Lévesque afin d'effectuer des tests d'eau sur 3 puits, soit chez M. Donald Caron, chez D.F. Rouleau inc. et le centre paroissial.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Camion Western Star

Résolution numéro 11-05-02-140

Il est proposé par M. Jérôme Bérubé et résolu que la municipalité des Hauteurs fera réparer le camion Western au Centre du Camion Denis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Formation Éthique

Résolution numéro 11-05-02-141

Il est proposé par M. Louis Marie Paris et résolu que le conseil municipal des Hauteurs participera à une formation « Développer le comportement éthique », vendredi le 9 septembre 2011 de 9h00 à 16h00 à Sainte-Luce. Coût d'inscription 637.98\$ pour les 7 membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Contrat MTQ – Route 298

Résolution numéro 11-05-02-142

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs informe le ministère des Transports qu'elle n'a pas l'intention de renouveler le contrat de déneigement pour la route 298 pour la prochaine saison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Avis de motion

Résolution numéro 11-05-02-143

M. Louis Marie Paris, conseiller au siège no.6, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un projet de règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civil.

Adopté à l'unanimité des conseiller.

Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

Résolution numéro 11-05-02-144

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Les Hauteurs a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Les Hauteurs que M. Noël Lambert, Maire soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Parent APPUYÉ PAR : Mme Gitane Michaud ET RÉSOLU DE : de demander à la ministre de la Justice de désigner monsieur Noël Lambert, Maire de la Municipalité de Les Hauteurs, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice;

Les Hauteurs, ce 5 mai 2011

Niveleuse

Résolution numéro 11-05-02-145

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise M. Noël Lambert, Maire à faire appel à

Les constructions Jalbert et Pelletier lorsque le besoin de faire passer la niveleuse sera nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Varia

Résolution numéro 11-05-02-146

Gros rebuts : 25 mai 2011 avec le camion de la municipalité. Prendre l'information auprès de M. Yvan Plante le tarif qui serait exigé pour réaliser cette cueillette.

Comité de développement : 9 mai 2011, assemblée générale.

Séance spéciale : Prévoir une séance spéciale au cours de la semaine du 23 mai ou le 19 mai 2011.

Vente de garage : Prévues au cours de l'été. Des prix seront fixés aux objets.

Date des prochaines rencontres

Résolution numéro 11-05-02-147

30 mai 2011 : Séance de travail.

6 juin 2011 : Séance régulière.

Levée de l'assemblée

Résolution numéro 11-05-02-148

À 22h10 sur proposition de M. Jérôme Bérubé, la séance est levée.

_____ Maire _____ dg/sec.-trés./gma